



Examen de l'état de mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières au Tchad

Examen national volontaire soumis à N'Djamena le 06 mai 2022

Introduction

En respectant les dix principes directeurs du Pacte mondial qui sont :

- Priorité à la dimension humaine,
- Coopération internationale,
- Souveraineté nationale,
- Primauté du droit et garanties d'une procédure régulière,
- Développement durable,
- Droits de l'homme,
- Prise en compte de la problématique femmes-hommes,
- Adaptation aux besoins de l'enfant,
- Approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics, et
- Approche mobilisant l'ensemble de la société

Le Tchad a réalisé plusieurs actions dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations. C'est pour mesurer le degré de cette mise en œuvre que le Tchad a organisé l'Examen National Volontaire les 8 et 9 février 2022, avec l'appui du Réseau des Nations Unies sur les migrations au Tchad.

1) Le processus de préparation de l'Examen National Volontaire

Le processus de préparation de l'Examen National Volontaire a vu l'implication de toutes les parties prenantes concernées par la question de la migration. Il s'agit des acteurs gouvernementaux, de la société civile, des autorités locales, du Conseil National de Transition, de la presse, des partenaires au développement et du Réseau des Nations Unies sur la migration.

Suivant une approche participative et intégrée, les actions suivantes ont pu être réalisées :

- La Mise en place du Comité Technique Interministériel chargé du suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMM au Tchad en novembre 2021. Ce comité réunit des représentants des structures en charge des questions migratoires, de la société civile, de la presse et de la mission de l'OIM au Tchad ;
- L'organisation d'un atelier de formation et de consultation aux membres du Comité interministériel pour la mise en œuvre du Pacte Mondial pour les Migrations avec l'appui (en présentiel et en ligne) du Réseau des Nations Unies sur les migrations ;
- Organisation de plusieurs ateliers de renforcement des capacités sur le PMM au profit des organisations de la société civile, des parlementaires, des autorités locales et autres parties prenantes.



Aussi, il faut préciser que l'Examen National Volontaire organisé par le Tchad s'est appuyé sur les **délibérations issues** du processus d'examen régional du Pacte mondial (août 2021), ainsi que sur l'examen des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) se rapportant à la migration. Ce qui a permis de participer à plusieurs rencontres, notamment :

- Le Forum de Haut Niveau pour l'examen périodique de la mise en œuvre des ODD en lien avec la migration du 12 juin 2021,
- L'Examen Régional Africain pour la mise en œuvre du PMM du 31 août au 1^{er} septembre 2021,
- L'Atelier sur le Renforcement de l'Approche Nexus Migration-Sécurité-Développement en Afrique pour accélérer la mise en œuvre des ODD et l'Agenda 2063.

En plus de ces participations, il est à signaler que lors de l'Examen National Volontaire du 08 au 09 février 2022, les participants ont travaillé sur des modules relatifs aux ODD, à l'interconnexion entre les ODD (4, 5, 8, 10, 16 et 17) et la migration, et à l'intégration des ODD dans le Plan d'actions prioritaires 2022-2024. Ainsi, le Tchad fait des avancées significatives sur la mise en œuvre des ODD dans ses différentes réalisations pour mettre en œuvre le PMM.

2) Politiques et environnement favorable

a) Le processus de sensibilisation et de plaidoyer sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations au Tchad a commencé en 2019 avec la première consultation nationale. Il faut signaler que le Gouvernement a mené plusieurs activités de sensibilisation, de consultation et de mobilisation des parties prenantes. Ces rencontres ont permis aux différents acteurs de s'approprier et de s'impliquer dans toutes les étapes de la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations.

L'implication des organisations de la société civile a été très importante. Elles ont joué un rôle non négligeable dans le processus de mise en œuvre et de suivi du PMM et sont représentées au sein du Comité technique chargé du suivi et évaluation de la mise en œuvre du Pacte.

Le Gouvernement et les différentes parties prenantes poursuivent le processus de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière, en orientant et encadrant la jeunesse vers une migration sûre, régulière et ordonnée.

Le Tchad dispose également d'un cadre juridique régional, sous régional et international régissant la libre circulation des biens et personnes pouvant favoriser la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations. Il s'agit de l'Acte Additionnel N°01/13 du 25 juin 2013 Portant suppression du visa pour tous les ressortissants de la CEMAC circulant dans l'espace communautaire, du Protocole de l'Union Africaine sur la libre circulation des personnes sur le continent africain du 29 janvier 2018, de l'Accord portant création de la zone de Libre-échange continentale africaine, du



Traité instituant la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens, des accords portant suppression du visa avec les pays tels que le Burundi et le Rwanda, et des accords portant mesure de réciprocité sur l'octroi du visa avec la Chine et le Maroc.

- b) A l'issue de l'Atelier de formation et de consultation du 08 au 09 février 2022, le Plan d'actions prioritaires 2019-2021 a été reconduit pour la période de 2022-2024. Il importe de décrire les **efforts déployés, ainsi que les difficultés rencontrées**, pour évaluer la mise en œuvre du Plan d'actions prioritaires avant de procéder à sa reconduction.

- **Efforts :**

- Mise en place du Comité Technique Interministériel pour le suivi et l'évaluation du PMM en novembre 2021,
- Formation sur le PMM et les ODD lors de l'atelier du 08 au 09 février 2022,
- Développement d'un nouveau Plan d'actions prioritaires 2022-2024
- Engagement et forte motivation des membres du Comité dans le processus de la mise en œuvre du PMM

- **Difficultés :**

- Absence des représentants de certaines structures lors de l'atelier,
- Lenteur dans la communication par email avec certains membres du Comité.

3) Progrès concernant les objectifs du Pacte mondial

a) Plan de mise en œuvre

A l'issue de la Consultation Nationale du juillet 2019, le Tchad a élaboré un Plan d'actions prioritaires triennal 2019-2021 pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations. Les actions prioritaires fixées dans ce plan ont connu, selon le cas, une exécution totale, partielle ou parfois ne sont pas exécutées.

A cet effet, il convient d'énumérer de manière succincte les réalisations ci-après :

- En janvier 2020, organisation à Sarh et à Maro d'un Atelier de formation sur la gestion sûre et ordonnée des flux de transhumances et les échanges d'informations transfrontalières au profit des agents de la Police, des Chefs traditionnels, des autorités locales et des organisations de la société civile ;
- En février 2020, organisation d'une formation sur le Système d'Analyse des Données et des Informations Migratoires (MIDA) au profit de vingt-cinq fonctionnaires de Police de la Direction de l'Immigration et de l'Emigration ;
- En mars 2020, organisation sur la protection des migrants vulnérables et des victimes de la traite des personnes au profit des forces de sécurité et des autorités administratives à Ounianga Kebir ;
- Un Comité technique interministériel a été mis sur pied en novembre 2021 pour assurer le suivi et l'évaluation du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières au Tchad. Ce comité sert de structure de coordination de toutes les questions liées à la gestion des migrations dans le pays ;



- Le Tchad a renforcé son arsenal juridique et institutionnel pour appuyer la bonne gestion des migrations notamment par :
 - La promulgation de la Loi N°027 du 31 décembre 2020 Portant Asile en République du Tchad,
 - La déclaration du Tchad comme « Pays Champion » dans la mise en œuvre du Pacte Mondial pour les Migrations, en janvier 2021,
 - La mise en place en février 2021 du Comité multisectoriel de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes et la mise en place de la toute première Commission nationale de lutte contre la traite des personnes,
 - Le lancement en avril 2021 du Projet « Profil Migratoire du Tchad » afin de mieux appréhender les dynamiques migratoires dans le pays.
 - La mise en place d'un Comité Technique Interministériel chargé de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMM, en novembre 2021,
 - La mise en place d'un Groupe Technique de Travail dans le cadre du Projet Profil Migratoire au Tchad, en novembre 2021,
 - La mise en place d'un Comité de Pilotage dans le cadre du Projet Profil Migratoire, en novembre 2021,
 - Le lancement en décembre 2021 du processus des Indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) afin de mieux comprendre les opportunités et lacunes des politiques publiques existantes liées à la migration,
 - Des consultations en décembre 2021 sur la domestication de la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala),
 - La signature en décembre 2021 de l'Arrêté N° 3895 du 31 décembre 2021 mettant en place le comité technique interministériel chargé de l'élaboration d'un Projet de Loi portant protection des Droits de travailleurs migrants et les membres de leurs familles,
 - La signature de Partenariat entre l'Institut National des Statistiques, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) et la Mission de l'OIM au Tchad, dans le cadre de collecte des données, en avril 2022
 - La mise en place d'un Groupe de Travail sur le retour des migrants, en janvier 2022
 - La promulgation de la Loi N°004 du 15 mars 2022 Portant Ratification du Protocole contre le Trafic illicite de migrants par terre, air et mer.

En plus de cela d'autres progrès ont été également réalisés :

- Elaboration d'un prospectus pour la visibilité de la Direction des Tchadiens de l'Etranger et de la Migration du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Tchadiens de l'Etranger
- Formation sur la protection des personnes en déplacement au profit de plus de 300 acteurs de protection des droits des migrants, y compris les personnes déplacées



internes, les réfugiés et les enfants migrants entre 2019 et 2021, en partenariat avec les Nations Unies;

- Formation de plus de 30 journalistes tchadiens en juillet 2019, afin d'améliorer le discours sur la migration dans le pays,
- Publication en septembre 2020 de l'étude sur les transferts des fonds au Tchad : Cas de N'Djamena. L'étude est disponible à travers ce lien: <https://publications.iom.int/books/tapport-detude-sur-les-transferts-de-fonds-au-tchad>
- En février 2022, partage du Guide des envois de fonds et des investissements au Tchad, avec toutes les représentations diplomatiques du Tchad. Le guide est disponible en français, en arabe et en anglais.
- Elaboration des Procédures opérationnelles standards du Ministère de la Justice, Chargé des Droits Humains en septembre 2021.

b) Publication des pratiques

Le Tchad a déjà mis dans le **répertoire des pratiques du Pôle du Réseau** sur les migrations le réseau des journalistes (créé en 2019). D'autres politiques et pratiques comme l'Examen National Volontaire, les Plans d'actions prioritaires (2019-2021 et 2022-2024) pour la mise en œuvre du PMM et l'engagement du Tchad en marge du Forum international sur les migrations, seront également mises dans le répertoire des pratiques du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

c) Intégration des ambitions et les principes directeurs

- o Les mesures prises pour intégrer les ambitions et les principes directeurs du Pacte mondial dans le Plan d'actions prioritaires de mise en œuvre du PMM au Tchad sont pour la plupart, des formations, la sensibilisation et le plaidoyer. Ainsi, plusieurs acteurs concernés par les migrations ont reçu des formations sur des questions migratoires, les Droits de l'Homme et la lutte contre la traite des personnes. Le comité interministériel a également exprimé son besoin de renforcement des capacités en matière de traite des personnes et de disposer d'un manuel des SOPs de lutte contre la traite. Des sensibilisations et plaidoyers ont été faits auprès de la société civile, des étudiants et du public, à travers des tables rondes, des conférences-débats et émissions télévisées et radiophoniques. C'est pourquoi bien qu'accompli, l'Axe N°6 du Plan d'actions prioritaires relatif à l'information et à la sensibilisation contre la migration irrégulière, a été reconduit dans le nouveau plan, compte tenu de son importance. Cette reconduction se base également sur les principes directeurs 9 et 10 du PMM, qui sont « approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics » et « approche mobilisant l'ensemble de la société ». C'est ainsi que de 2020 à 2022, plusieurs activités de sensibilisation sur la migration sûre, régulière et ordonnée ont été menées par divers acteurs dans différentes localités du pays notamment à Sarh, Laï, Bongor, Faya, Ounianga Kebir et N'Djaména. Des milliers de personnes ont été



sensibilisées sur les dangers de la migration irrégulière et les alternatives. Aussi, il est à signaler que la composition du Comité technique interministériel chargé du suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMM obéit à ces deux principes directeurs, en comprenant des représentants de toutes les structures concernées par les questions migratoires .

d) Les difficultés majeures

La mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations au Tchad, est aussi confrontée à certaines difficultés qu'il convient de citer dans les lignes qui suivent :

- Le décès du **Maréchal IDRIS DEBY ITNO** et la mise en place d'une transition politique en avril 2021,
- La situation financière liée à l'exécution de la feuille de route de la Transition politique estimée à plus de 900 milliards de Francs CFA,
- La pandémie de Covid-19 qui a rendu difficile, à un moment, l'organisation des ateliers pour l'exécution du plan,
- L'évolution de la dynamique migratoire qui nécessite beaucoup de créativité (plusieurs acteurs, cas d'urgence, conditions climatiques etc.)

Au regard de ces difficultés, plusieurs défis méritent d'être relevés. Il s'agit du renforcement des capacités des membres du Comité Technique interministériel et de l'implication du secteur privé et des organisations de la diaspora dans la gestion des migrations. Pour ce faire, le Gouvernement Tchadien réitère toujours son engagement pour la mise en œuvre effective du PMM au Tchad et à nouer un partenariat solide avec d'autres pays et pour la gestion de la migration.

4) Moyens de mise en œuvre

a) Le Tchad a utilisé plusieurs moyens pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations et sollicite d'autres ressources supplémentaires afin que cette mise en œuvre soit effective.

- Moyens de mise en œuvre :

- Les projets mis en œuvre par le Réseau des Nations Unies sur les migrations notamment l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), UNICEF et autres agences des NU
- L'Institut National des Statistiques, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) qui est chargé de la collecte des données,
- La Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et Rapatriés (CNARR) qui fait la sensibilisation
- La création de la Direction des Tchadiens de l'Etranger et de la Migration au sein du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des



Tchadiens de l'Étranger pour gérer tous les problèmes liés à la migration, orienter et encadrer la jeunesse vers une migration sûre, régulière et ordonnée,

- La création d'une plateforme de communication réunissant tous les membres du comité technique interministériel.

- **Ressources additionnelles nécessaires / besoins :**

- Besoin en renforcement de capacité du comité sur les thématiques de la traite des personnes, de la migration, en lien avec les ODD et l'Agenda 2063,
- Voyage d'études pour échanger des expériences avec les pays les plus avancés,
- Coopération avec d'autres pays,
- Echange d'information entre toutes les entités concernées par la question migratoire,
- Dotation en matériels informatiques pour les membres du Comité,
- Allocation des indemnités aux membres du Comité interministériel.

5) Étapes suivantes

a) A l'issue de l'Examen National Volontaire, les étapes suivantes sont prévues pour renforcer la mise en œuvre du Pacte mondial :

- Validation et exécution du Plan d'actions prioritaires 2022-2024
- Quelques exemples des étapes concrètes :
 - Modification de l'Arrêté portant création du Comité Technique interministériel pour prendre en compte toutes les structures concernées par la question des mobilités des personnes,
 - Mise en place d'un bureau des membres du comité,
 - Distribution du Guide des envois de fonds de la diaspora aux autres administrations nationales, dans le secteur privé et aux organisations de la société civile,
 - Mise en place d'une base numérique sur les données migratoires,
 - Mise en place d'une Cellule d'information, d'encadrement et d'orientation de la jeunesse vers une migration sûre, régulière et ordonnée au Ministère des Affaires Etrangères.

b) L'Examen National Volontaire contribue efficacement à la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations. Il permet de faire un suivi-évaluation à mi-parcours de l'exécution du PMM dans un pays. Il est un moyen qui vise à analyser les politiques migratoires, d'identifier les progrès réalisés et les lacunes, et d'en proposer des pistes de solutions.

Conclusion



**Réseau des Nations Unies
sur les migrations**

Mieux travailler ensemble



Le Tchad en tant que pays de destination, de transit et de départ des migrants déploie d'énormes efforts, avec l'appui du Réseau des Nations Unies sur les migrations, pour la mise en œuvre du PMM. Vu sa situation économique et financière peu reluisante, le Tchad s'engage à tirer profit de sa dynamique migratoire et de sa diaspora pour en faire l'un des leviers de son développement.